Publié par:
REISO.org
REVUE D'INFORMATION SOCIALE

L'assistance sexuelle, une suppléance « extra-ordinaire »

© Muro / Fotolia

Très médiatisée et parfois controversée, la formation d'assistant-e sexuel-le a débuté en Suisse romande. Entretien avec sa coordinatrice, Catherine Agthe Diserens, sexo-pédagogue spécialisée et formatrice d'adultes.

Propos recueillis par **Marylou Rey,** rédactrice en chef de REISO

Cette première année de formation en Suisse romande a-t-elle suscité des controverses ?

Catherine Agthe Diserens : Aucune. Les vagues d'incompréhension avaient inondé la Suisse allemande en 2003, lorsque la première formation en assistance sexuelle s'était mise en place. Reconnaissons que, pour nous, il a été plus facile de lancer cette formation une fois que les pionniers avaient ouvert le chemin ! Nous n'avons pas non plus agi de la même manière : de l'autre côté de la Sarine, les responsables du projet avaient publié des annonces dans la grande presse et reçu près de 400 demandes de formation ! Nous avons convenu d'un autre mode de pratiquer et n'avons publié notre appel à candidature que dans la presse spécialisée. L'annonce était le plus souvent assortie d'un article de fond et précisait clairement les conditions à remplir pour suivre notre formation. Sa publication n'a entraîné aucune réaction négative, au contraire, elle a permis de poser des questions et de susciter des intérêts.

En quoi consistent les compétences pré-requises ?

Elles relèvent principalement du « savoir-être », même si des compétences en massages par exemple, ou dans le tantrisme, ont évidemment été bienvenues ! Les participant-e-s à la formation devaient pouvoir expliquer leurs motivations profondes pour ce travail sensible et être capables d'introspection. Elles devaient également repérer et maîtriser leurs émotions et faire preuve d'empathie. Nous voulions qu'elles considèrent d'abord la femme, l'homme… et non le seul handicap ! Les étudiant-e-s devaient être convaincues par le non-jugement des situations rencontrées. Nous voulions qu'ils et elles apprécient et respectent le corps avec ses dysmorphies et dans ses vulnérabilités. Nous leur demandions d'être au clair avec elles-mêmes et avec leur propre sexualité. Enfin, elles devaient être douées

d'adaptation, d'improvisation et savoir faire preuve de créativité.

Combien de personnes avez-vous formées ?

Nous avions retenu six femmes et six hommes, mais une femme s'est désistée après le premier module et une autre a vécu un « heureux évènement ». Dix personnes ont acquis, après une année de formation, les connaissances indispensables sur la santé sexuelle, les divers handicaps, l'éthique, les approches corporelles, sensuelles, érotiques et sexuelles, les aspects culturels, les enjeux juridiques et les dynamiques institutionnelles.

Une majorité d'hommes alors que la demande est plus forte pour des femmes…

C'est vrai et c'est un peu regrettable. Les hommes en situation de handicap assument certainement mieux que les femmes cette part si intime d'eux-mêmes et osent mieux demander une aide sexuelle… C'est probablement un reflet de notre société. D'ailleurs, du côté des apprenant-e-s, il existe aussi une différence notable de représentation : les hommes sont assez aisément considérés comme des « thérapeutes généreux », et les femmes sont plus souvent assimilées à des prostituées. Je tiens d'ailleurs à préciser que les assistant-e-s ne sont pas en concurrence avec les femmes et les hommes prostitué-e-s. Certain-e-s professionnel-les du sexe aident des personnes handicapées dans un vrai respect de l'autre, avec beaucoup d'humanité et dans de bonnes conditions. Une différence est néanmoins importante : elle tient au fait que les assistant-e-s sexuel-le-s sont sélectionné-e-s, formé-e-s et surpervisé-e-s. De plus, leur tarif ne varie pas en fonction de la prestation. Il est de 150 francs l'heure, plus 50 francs de frais de déplacements, quelle que soit l'aide fournie : caresser, prendre la personne dans ses bras, rester nu-e à côté d'elle, lui permettre de toucher les seins d'une femme, l'aider à se masturber, danser, cajoler… La pénétration a été écartée dans un premier temps des prestations possibles, mais cette question sera réévaluée au fur et à mesure et discutée en supervision. Le bénéficiaire peut être frustré par cette limite et c'est pourquoi nous ne l'excluons pas totalement. Mais pour l'instant, la majorité des demandes ne vont largement pas jusque là !

Les demandes d'accompagnement sexuel sont-elles fréquentes ?

La demande fréquente est majoritairement affective et amoureuse ! Les bénéficaires souhaitent rencontrer l'âme sœur, connaître l'amour, vivre en couple ou au moins avoir un-e partenaire amoureux-se. Malgré la mise en place de lieux de rencontres, malgré nos efforts pour éviter l'immense solitude dans laquelle certaines personnes se trouvent, celles qui réalisent concrètement cette vie de couple tant rêvée ne sont pas si nombreuses, du moins pas lorsqu'il y a présence d'un handicap mental. La demande d'aide sexuelle reste donc minoritaire, mais elle a sa juste place dans les offres possibles. Elle doit aussi continuer de se faire encore connaître ! Depuis plus d'une année, une à deux demandes nous parviennent par semaine, par le biais du site de l'association romande SExualité et Handicaps Pluriels (SEHP). Ce n'est pas rien !

Qui demande cette assistance sexuelle ?

Dans les situations de handicaps physiques, c'est en principe toujours la personne elle-même qui fait appel à cette assistance. Dans le large champ des handicaps mentaux, ce sont toujours des tiers institutionnels ou des parents qui adressent la demande. Là, nous agissons avec une extrême prudence : il importe d'abord de parler avec les référent-e-s pour décrypter les besoins de la personne concernée. Puis nous rencontrons cette personne pour tenter de mieux cerner le manque exprimé. Parfois, un simple massage sera plus judicieux ! Nous nous devons de soigneusement évaluer les risques. Si la personne cherche d'abord un-e amoureux-se, l'assistance sexuelle ne sera évidemment pas indiquée ! Notre éthique prône que cet accompagnement délicat ne doit pas créer une nouvelle inégalité, ne doit pas générer de complications dans la vie du bénéficiaire. Il doit avant tout apporter une présence apaisante. Grâce à une juste proximité, l'assistant-e sexuel-le permet à la personne de se réapproprier son corps intime et de le découvrir comme pouvant lui procurer un peu de plaisir… et non seulement de la dépendance.

Avez-vous le sentiment que les esprits sont aujourd'hui plus ouverts à cette forme d'aide ?

Interrogée dans la rue, la majorité de la population dira probablement que les personnes vivant avec un handicap leur paraissent comme asexuées, peu concernées par le désir ou la libido et le plus souvent incapables de plaisir. Mais les mentalités évoluent. Dans les institutions et parmi les professionnel-le-s de l'éducation et des soins, j'observe une réelle ouverture sur le bien-fondé de cet accompagnement sexuel. La majorité des établissements romands n'en font pas un tabou, mais ne le crient pas non plus sur les toits ! Cela est bien normal : l'assistance sexuelle relève du domaine privé. Deux grandes institutions romandes ont récemment inscrit l'assistance sexuelle dans leur Charte (valeurs sur la vie affective et sexuelle) et examineront ouvertement, de cas en cas, les demandes d'assistance sexuelle qui se feraient entendre.

Une légitimité quasiment acquise donc…

Non, pas tout à fait, parce que l'accompagnement sexuel relève de « l'intime de l'intime ». Il sera toujours extra-ordinaire et ne pourra donc jamais susciter l'unanimité générale. Pour certains parents, cette aide directe reste très étrange, voire impensable. Les très jeunes professionnel-le-s comprennent parfois mal la mise en place de cette suppléance. Les étudiant-e- s rencontré-e-s lors des cours que je donne dans les HES se montrent même parfois choqué-e-s par cette forme de présence ! C'est humain : les jeunes idéalisent l'amour et imaginent la sexualité comme une pure expression de cet idéal. Leur soif d'absolu est compréhensible puisqu'ils sont eux-mêmes en quête du grand amour. Mais lorsque l'on vit avec un handicap, dans un désert du toucher sensuel et souvent seul-e, la sexualité comme langage du corps est aussi un droit, une possibilité d'émancipation, une façon de se réapproprier son corps et même une manière de s'intégrer socialement. Elle remet en cause nos valeurs les plus profondes. En ce sens, elle est fondamentalement subversive et un consensus à son sujet me semble une utopie totale !

Pour en savoir plus :

- « Accompagnement érotique et handicaps », C. Agthe Diserens et F. Vatré, Chronique sociale, 2006, 157 pages.
- Revue Reliance No 29, « Au risque du désir », dossier coordonné par C. Agthe Diserens, Editions érès, paru en février 2009.